

Information relative à la souscription

ADDITIF AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Paris, le 13 octobre 2020

Madame, Monsieur

Vous envisagez de souscrire des parts du FIP PME 974 N°6, ce dont nous vous remercions.

Votre décision d'investissement est prise à la lumière des recommandations de votre conseiller habituel et de la documentation du fonds.

Au nombre des documents qui vous sont remis figure la plaquette de présentation du FIP PME 974 N°6. Celle-ci définit les grandes caractéristiques de ce placement dont, pour l'essentiel, la nature de ses investissements, sa durée, les risques sous-jacents et la réduction d'impôt sur le revenu qui y est attachée.

Or, les informations mentionnées dans cette plaquette sur le taux de réduction d'impôt ont été récemment modifiées.

En effet, **le taux de cette réduction d'impôt a été fixé, par le décret n°2020-1014 du 7 août 2020, à 30%**. Le montant de cette réduction s'intègre naturellement dans le plafonnement global (10.000 €) des diverses réductions d'impôt auxquelles vous pouvez prétendre.

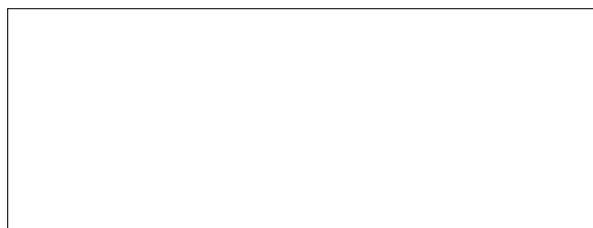
Ce décret précise que cette réduction est consentie pour autant que l'actif du FIP PME 974 n°6 soit investi à concurrence d'au moins 70% en titres de sociétés (PME) qui exercent leurs activités dans les départements et collectivités d'Outre-Mer. Apicap s'emploie naturellement à satisfaire cette contrainte.

L'assiette de la réduction d'impôt est le montant investi en parts de PME. Celui-ci doit être d'au moins 70%. Donc la réduction d'impôt est au moins de 30% de 70%. Si le montant investi en titres de PME non cotées excède 70% la réduction d'impôt augmentera dans les mêmes proportions.

Nous tenions à porter cette modification à votre connaissance et vous invitons à prendre connaissance de la documentation juridique du FIP PME 974 N°6, règlement, document d'informations clés, bulletin de souscription et vous rapprocher de votre conseil habituel.

Bien à vous

SIGNATURE



Bulletin de souscription

FIP PME 974 N°6

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier)
Agrément AMF du 18/10/2019 - Code ISIN : FR0013448495

Réf APICAP : _____

CACHET DU CONSEILLER

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

meilleursfcp.com

27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

1 État Civil

Pour des raisons fiscales, merci de renseigner l'intégralité des informations demandées

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom	
Prénom		Nom de jeune fille
Deuxième Prénom(s)		
Date de naissance		Ville de naissance
Dépt. de naissance		Pays de naissance
Nationalité		
Adresse Fiscale		
Code Postal		Ville
Pays		
Téléphone		E-mail

Autorise la Société de gestion à lui adresser par courrier électronique tous documents d'information, notamment la lettre d'information semestrielle (merci de vérifier que l'email a bien été renseigné).

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations à caractère personnel recueillies par APICAP (2, rue Goethe 75116 Paris), sont nécessaires pour traiter votre souscription. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion administrative, financière et commerciale de votre souscription, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, respect de toute obligation légale et réglementaire.

Ces données, destinées au personnel d'APICAP, pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux sous-traitants et prestataires d'APICAP, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, ou à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Les données sont conservées durant la relation contractuelle, puis jusqu'aux termes des délais de prescription. Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de : APICAP - 2, rue Goethe 75116 Paris, ou par courriel à l'adresse suivante : serviceclients@apicap.fr.

2 Engagements du souscripteur

Je reconnais que la présente offre de souscription n'a pas fait l'objet d'un démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier, ni avant la souscription ni lors de sa conclusion.

Engagements spécifiques en vue de bénéficiaire des avantages fiscaux :

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A VI ter A, 150-0 A III 1°, 163 quinquies B du Code général des impôts :

- > Je m'engage à conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de leur souscription, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période.
- > Je déclare être fiscalement domicilié en France.
- > Je déclare que moi-même (agissant directement ou indirectement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie), mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- > Je déclare que les sommes versées en contrepartie de ma souscription ne constituent pas une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme au sens des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier.

J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition ci-dessus énoncés entraîneraient la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Règlement et du DICI relatifs au Fonds d'Investissement de Proximité PME 974 N°6 et adhérer à celui-ci et au Fonds, et m'engage irrévocablement à souscrire au montant susmentionné au paragraphe 5.

J'accepte :

- > De conserver les parts pendant toute la durée de vie du Fonds, dans les conditions déterminées par les articles 10 et 11 du Règlement sur les rachats et les cessions de parts. Mon investissement pourra en conséquence ne présenter aucune liquidité pendant toute la durée de vie du Fonds, soit pendant 7 à 9 années, soit jusqu'au 31 décembre 2028 maximum.
- > De prendre le risque d'une perte sur le capital investi dans le Fonds (mon investissement peut varier à la baisse sans que la baisse ne puisse excéder le montant investi).

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de mon investissement dans le Fonds.

J'ai noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date de la signature du présent bulletin de souscription.

3 Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 9 années soit jusqu'au 31 décembre 2028 maximum, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « Profil de risque et de rendement » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

4 Livraison des titres

Je souhaite que les parts correspondantes soient livrées en nominatif pur auprès de la Société Générale.

ou

Je souhaite que ces parts soient livrées sur le compte Titres renseigné ci-dessous et dont je vous joins un RIB.

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
BIC _____

5 Souscription et règlement

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée _____,0 | _____,0 | 0 € (MS) (Le montant doit être un multiple de 10)

Droits d'entrée (maximum 5 %) _____,2 | _____,0 | 0 % (TDE)

Montant droits d'entrée _____,0 | _____,0 | 0 € (MDE) = (MS) x (TDE)

Montant total de la souscription _____,0 | _____,0 | 0 € (MT) = (MS) + (MDE)

Je joins un chèque du montant indiqué en (MT) à l'ordre de **FIP PME 974 N°6**.

Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon IR**

6 Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de _____,0 | _____,0 | 0 € (MT) qui comprend un montant de droits d'entrée de _____,0 | _____,0 | 0 € (MDE)

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,86 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,61 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans.

7 Modalités spécifiques de partage de la plus value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100 % (RM).

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé « Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais », présenté au sein du DICI du Fonds.

Fait à :

Le :

_____/_____/_____

en trois exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale, adressée ultérieurement par APICAP.

SIGNATURE, précédée de la mention « **lu et approuvé** ».

Au 1^{er} juillet 2019, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille APICAP est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible ⁽¹⁾ (quota de 60 % ou de 70 %) à la date du 30 juin 2019	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FIP OTC CHORUS 3	2008		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS NORD	2009		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS SUD	2009		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST	2009		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST	2009		Fonds en préliquidation
FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1	2009		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS NORD N°2	2011		Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS SUD N°2	2011		Fonds en préliquidation
FIP PME 974	2011		Fonds en préliquidation
FIP PME 974 N°2	2012		Fonds en préliquidation
FIP APICAP GRAND ANGLE	2014		5 décembre 2017
FIP PME 974 N°3	2014		28 décembre 2018
FIP APICAP PME INDEX	2015		30 juin 2019
FIP APICAP GRAND ANGLE N°2	2016	83,3 %	17 janvier 2020
FIP APICAP DISTRIBUTION ET COMMERCE	2016	59,9 %	26 janvier 2020
FIP PME 974 N°4	2016	40,1 %	16 août 2020
FIP PME 974 N°5	2017	8,0 %	1 août 2021

⁽¹⁾ Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2019, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.



La marque et le site meilleursfcpi.com sont exploités par La Financière, société de courtage en assurances et en placements financiers fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients.

Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer. Au verso, vous trouverez également les principes de fonctionnement des FCPI / FIP.

Expertise, sécurité et transparence

La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France et eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles ne font partie d'aucun groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

Meilleursfcpi.com met en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP). Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements financiers de confiance : AXA, AVIVA, GENERALI, EIFFEL INVESTMENT GROUP (EX ALTO), SMALT CAPITAL (EX ACG), TRUFFLE CAPITAL, VATEL CAPITAL, FEMUQUI VENTURES, TURENNE CAPITAL, 123 INVESTMENT MANAGERS*...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des fonds sélectionnés. Certaines de ces sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Le détail de notre rémunération en euros et/ou en pourcentage est consultable sur simple demande écrite auprès de nos analystes.

* Notre liste de partenaires évolue régulièrement.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de FCPI / FIP,
- Sa parfaite connaissance des FCPI / FIP sur les plans juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE ECOUTE 7 JOURS/7 - 9H / 22H



01 40 70 15 15
Appel et service gratuits



01 47 20 52 00



contact@meilleursfcpi.com



**27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie
Paris XVI^e (Sur rendez-vous)**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, La Financière a formalisé un protocole de protection de vos données personnelles. Tous nos échanges sont soumis à la plus stricte confidentialité.

SARL au capital de 222 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS : SIREN 488 675 893 / APE 6622Z - Siège social : 27 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75116 Paris - Tél. 01 47 20 02 02 – Fax 01 47 20 52 00

Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, agréée Conseil en Investissements Financiers (CIF), membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI CIF), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237

Société de Courtage d'Assurances enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr)

Démarcheur bancaire et financier enregistré sous le numéro 2062717912VB

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n° 41008314 de la compagnie Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense

Membre actif de la Fédération Française des Courtiers d'Assurance et de la Réassurance et de de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances

Déclaration auprès de la CNIL de détention d'informations collectées en application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés 78-17 du 6 janvier 1978 sous le numéro de récépissé 2084770 V 0 (Le site www.cnil.fr est à votre disposition pour toute réclamation).

Dans le cadre de la directive 2004/39/CE concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MIF) applicable depuis le 1^{er} novembre 2007, La Financière a mis en place des procédures visant à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts potentiellement préjudiciables pour ses clients.

Veillez signer au verso →

Investir dans des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou des fonds d'investissement de proximité (FIP) permet de diminuer le montant de votre impôt sur le revenu (IR) et constitue une solution de diversification de portefeuille. Vous misez sur des entreprises naissantes ou en croissance.

L'actif d'un **FCPI** est constitué au minimum à 60 % par des titres de **sociétés non cotées dites innovantes** de moins de 2 000 salariés, ayant leur siège social en Europe et soumises à l'IS. Leur caractère innovant est déterminé par la part de leurs dépenses en R&D ou OSEO.

L'actif d'un **FIP** est constitué au minimum à 60 % (FIP Corse et FIP DOM-TOM : 70 %) par des titres de **PME régionales non cotées** dont au moins 10 % de jeunes entreprises de moins de 5 ans, dont les sièges sociaux sont situés dans un périmètre géographique défini de 3 ou 4 régions limitrophes.

Les **FCPI** et les **FIP** permettent d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu de **25 %** au prorata de la quote-part investie dans les PME éligibles.



Soit un maximum de réduction immédiate d'IR de **6 000 €** pour un montant maximum d'investissement de **24 000 €** (hors droits d'entrée) pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune*

Les **FIP Corse** et les **FIP DOM-TOM** permettent d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu de **30 %** au prorata de la quote-part investie dans les PME éligibles.



Soit un maximum de réduction immédiate d'IR de **7 200 €** pour un montant maximum d'investissement de **24 000 €** (hors droits d'entrée) pour les contribuables mariés ou pacsés soumis à une imposition commune*

* Les plafonds des montants de réduction et d'investissement sont divisés par deux pour les contribuables célibataires. Les avantages fiscaux des FCPI, des FIP, des FIP Corse et des FIP DOM-TOM sont cumulables dans la limite d'un plafond global de 10 000 €. Si votre investissement ouvre droit à une réduction supérieure à votre impôt, l'excédent ne peut être reporté l'année suivante (vous pouvez réinvestir chaque année). La réduction d'impôt est prise en compte dans le plafonnement global des niches fiscales.

Les 30 à 40 % de placements restants qui constituent les FCPI / FIP, moins volatiles et librement choisis par les fonds, sont fonction de leurs stratégies d'investissement : actions, obligations, Sicav... Les droits d'entrée sont variables selon les fonds : de 0 à 5 % maximum.

Les éventuelles plus-values réalisées en cas de revente sont exonérées d'impôt hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux (17,2 % en 2018, pourcentage actualisé annuellement), si vous ne sortez pas du fonds avant 5 ans. Cette contrainte peut être levée dans certains cas : invalidité, licenciement et décès. La durée d'immobilisation des fonds est en moyenne de 8 ans (10 ans maximum).

Les FCPI, FIP et FIP Corse (Fonds d'Investissement de Proximité en Corse) sont des fonds agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sont proposés par des sociétés de gestion spécialisées dans le non coté et certains domaines : biotech, hightech, etc. La société qui collecte vos versements a deux ans pour les investir dans des PME éligibles. Cette période est mise à profit pour trouver les meilleures opportunités. Les cotations étant généralement semestrielles, les souscripteurs sont informés des investissements réalisés et de leur rendement dans le rapport de gestion semestriel qui leur est adressé.

Nota : Ces opérations présentent par nature un risque en capital et vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement, si les sociétés de gestion et les produits proposés ne sont pas soigneusement sélectionnés. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas y consacrer plus de 10 % de vos actifs.

Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,

Civilité : Monsieur Madame Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de La Financière.

Fait le : / / à :

Signature(s) :

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15* 7 JOURS/7 - 9H/22H

* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

LETTRÉ DE MISSION

Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions de votre confiance.

Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,

Civilité : Monsieur Madame Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Agissant en tant que particulier(s)

Agissant en tant que professionnel(s) représentant la société dénommée :

Et,

Souhaitant réduire le montant de mon (nos) impôt(s) dû au titre des revenus N, payable en N+1.

Ci-après dénommé(es) le Client.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet de conseil en investissement La Financière* conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et de notre qualité de démarcheur bancaire et financier (n° 2062717912VB), notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL...

* meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com sont des marques de la Financière.

Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les bulletins de souscription de nos partenaires mais également sur nos différents sites mis à jour régulièrement.

Cadre de notre intervention

Nous mettons en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fond. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Spécificités FCPI et FIP

Chaque année, nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) en ligne, sélectionnés sur des critères de niveau de marché, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et selon l'historique de nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Nous recommandons également de ne pas allouer plus de 10% de vos actifs financiers à ce type d'investissement et de vous assurer que vous ne dépassez pas le plafond global des niches fiscales pouvant entraîner une perte de réductions fiscales, ni les plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

*Veillez parapher cette page ici →
et signer au verso*



Calendrier

A réception complète des documents d'entrée en relation nécessaires à notre mission et des bulletins de souscription remplis et signés par vos soins, nous pourrions valider les solutions d'investissement répondant à vos objectifs. Nous vous répondrons par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez, ceci afin de valider la bonne compréhension des produits et de vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs. Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous recueillerons les éléments patrimoniaux nous permettant d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement.

Suivi

Nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier afin de prendre en compte l'évolution de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement. Nous sommes à votre disposition pour faire un point chaque fois que vous le jugerez nécessaire par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez. En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait votre situation patrimoniale et/ou fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir d'information. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité, car l'absence de ces informations ou leur formulation erronée peut affecter sensiblement la qualité du service rendu. Vous gardez l'entière responsabilité de toute décision portant sur les actifs financiers.

Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel. Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts. Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris. Le site www.cnil.fr est à votre disposition pour toute réclamation ou par courrier postal à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « Mieux vous connaître ».

Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés qui gèrent les produits dont vous souhaitez bénéficier, sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée ou de sortie et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante. Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, La Financière, en tant que conseil en investissements financiers pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements promoteurs de produits et/ou services liés aux investissements, pouvant aller jusqu'à 50 % de ceux-ci. Cette commission pourra porter sur les frais d'entrée ou de sortie, ou sur les commissions de souscription ou de rachat, de tenue de compte, de mandat, d'arbitrage et de gestion (taux compris entre 0,2 % et 1.5 %). Certaines sociétés de gestion peuvent être amenées à contribuer à notre développement en participant financièrement à nos opérations d'animation commerciale. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération produit par produit, en pourcentage et/ou en euros, sur simple demande auprès de nos services.

Nota : Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4%.
Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12% du montant souscrit.

Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris, puis au médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, et enfin, si le litige n'est toujours pas résolu, au médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le : / / à :

Signature du client / de la cliente
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière
René GIRAULT

Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15* 7 JOURS/7 - 9H/22H

* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la fin de ce document.

	Le Souscripteur	Le Conjoint du Souscripteur (marié/pacsé) ou le Co-Souscripteur
Civilité	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom
Nom de jeune Fille
Prénom
Date de naissance
Lieu de naissance
Pays de naissance
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre :
	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?
Adresse fiscale
	CP : Ville :	CP : Ville :
Adresse postale (si différente)
	CP : Ville :	CP : Ville :
Téléphone
Email
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)
Profession actuelle (ou dernière exercée)
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Mariage* <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibat <input type="checkbox"/> Séparation <input type="checkbox"/> Divorce <input type="checkbox"/> Veuvage	
	* Régime : <input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts <input type="checkbox"/> Universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens	
	Nb d'enfants rattachés au foyer : dont nb d'enfants à charge :	
	<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je (nous) certifie (certifions) sur l'honneur que les informations figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document, et je m'engage (nous nous engageons) à tenir meilleursfcpi.com informé de toute évolution de ma (notre) situation.	

Veuillez signer au verso →

- Vous êtes une personne (ou votre conjoint) politiquement exposée : Oui Non
- Vous êtes un client professionnel : Oui Non
- Vous êtes un client averti* : Oui Non
- Connaissances financières : Néant Bonnes
 Moyenne Très bonnes

* Un client averti a de bonnes ou très bonnes connaissances financières.

Le Souscripteur

Votre situation vous permet d'épargner une partie de vos revenus : Oui Non

Revenu annuel imposable :€ dont revenus fonciers :€

Impôt sur le revenu :€ Vous êtes à l'IFI : Oui Non → si oui, montant :€

Vous utilisez le Bouclier Fiscal : Oui Non

Origine des fonds que vous souhaitez investir : Épargne Cession d'entreprise
 Succession/Donation Vente bien immobilier

Autres :

Montant total de votre patrimoine : € **À détailler impérativement ci-dessous :**

- Résidence principale : € ou % - Assurance-vie : € ou %

- Autres immobiliers : € ou % - Liquidités : € ou %

- Portefeuille titres : € ou % - Autres (préciser) : € ou %

Votre profil d'investisseur : Prudent Défensif Équilibré Dynamique Offensif

Vos objectifs d'investissement

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Défisicalisation IR | <input type="checkbox"/> Défisicalisation IFI | <input type="checkbox"/> Construction d'un patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Retraite/prévoyance | <input type="checkbox"/> PERP / Madelin | <input type="checkbox"/> Résidence secondaire |
| <input type="checkbox"/> Spéculation | <input type="checkbox"/> Revenus de capital | <input type="checkbox"/> Assurance-vie |
| <input type="checkbox"/> Projet professionnel | <input type="checkbox"/> Diversification de portefeuille | <input type="checkbox"/> Revenus de capitaux |
| <input type="checkbox"/> Autres : | | |

Avez-vous conscience que l'investissement dans un FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME représente un risque de non liquidité et de perte en capital élevé (échelle de risque consultable dans le DICI des fonds) ? Oui Non*

Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital ? Oui Non*

L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ? Oui Non*

* Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions, vos objectifs ne sont pas en adéquation avec les caractéristiques des FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations.

Expérience en matière de placements et de dispositifs de défiscalisation

Vous avez déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller : Oui Non

Vous déléguez la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières : Oui Non

Les instruments qui entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières :

- Actions cotées OPCVM actions OPCVM obligataires Eurolist Alternext
- Marché Libre Marchés étrangers OPCVM monétaires FCPI / FIP / FCPR agréé / FCPR allégé
- Immobilier locatif vide Immobilier locatif meublé SCPI / OPCI SCI Groupement Foncier
- Autres :

Les éléments qui vous ont conduit(e) à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct :

- Rendement Retraite Diversification
- Revenus complémentaires Intérêt fiscal Autres :

Les éléments qui vous ont conduit(e) à investir dans les FIP-FCPI-FIP Corse-FIP Outre-Mer :

- Réduction fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat
- Attrait pour l'innovation Connaissance du produit pour en avoir déjà souscrit
- Diversification Autres :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas de sortie prévus par la loi) : Oui Non (Non = Réponse incompatible avec les placements proposés)

meilleursfcpi.com/La Financière décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales qui entrainerait une perte des réductions fiscales et en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je (nous) certifie (certifions) avoir pris connaissance préalablement à la souscription des DIC1, des règlements et des plaquettes commerciales des produits souscrits (inclus l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers). Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause et que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

Le : / / à :

Signature du souscripteur :

Signature du co-souscripteur :

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75116 Paris. Pour toute réclamation, le site www.cnil.fr est à votre disposition ou par courrier postal : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les réponses aux questions formulées dans nos documents sont nécessaires à l'instruction de votre souscription. En cas de non réponse, votre souscription pourra être refusée par La Financière et/ou les sociétés de gestion des fonds, responsables du traitement de ces données. Les données à caractère personnel recueillies ici et ultérieurement seront utilisées à titre principal par La Financière et ses sous-traitants pour la gestion de la relation Client, l'octroi de crédit, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données sont également susceptibles d'être communiquées pour les besoins de la gestion de la relation Client aux intermédiaires en opérations de banque dûment habilités par La Financière et aux autres sociétés commercialisant des placements financiers et immobiliers détenues par René Girault, gérant de La Financière. Par ailleurs et sauf opposition de votre part en cochant la case ci-contre, elles peuvent également être utilisées par La Financière, les sociétés de gestion des fonds et les intermédiaires en opérations de banque et de placement dûment habilités par La Financière à des fins de sollicitation commerciale de produits et services financiers ou immobiliers

Toutes les informations que vous nous communiquez sont stockées sous format électronique et papier sur le territoire français. Nous nous engageons à prendre toute mesure pour garantir un niveau de sécurité de vos données à caractère personnel adapté aux risques tout au long de leur cycle de traitement (de leur collecte à leur suppression), à les supprimer dans les 3 mois suivant l'expiration des fonds souscrits ou la vente des placements que vous avez souscrits par notre intermédiaire sauf obligation légale de les conserver et à vous notifier dans les meilleurs délais toute faille de sécurité ou violation de ces données pouvant causer un préjudice réel et sérieux.

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION
AU 01 40 70 15 15* 7 JOURS/7 - 9H/22H

* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

CONVENTION DE RECEPTION-
TRANSMISSION D'ORDRES (RTO)

Entre :

Civilité : Monsieur Madame Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Demeurant :

CP Ville

Ci-après dénommé(es) le Client d'une part,

Et :

Le Cabinet La Financière, titulaire des marques meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com, Société de Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E002237 par l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Société de Courtage d'Assurances enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371 (www.orias.fr).

Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.

Article 1 : Préambule

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auxdites règles de fonctionnement.

Article 2 : Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC (FIP, FCPI, SCPI...). Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple ou recommandée, télécopie et email incluant l'ordre signé au format PDF. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré et la signature du Client. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1^{er} jour ouvré suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception. Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Veuillez parapher cette page ici →
et signer au verso

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, email ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. Elle est établie en deux exemplaires originaux et signée par les parties.

Fait en 2 exemplaires, le : / / à :

Signature du client / de la cliente
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière
René GIRAULT

Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.